



SECTION 1 • IDENTIFICATION DU PRODUIT

APPELLATION COMMERCIALE	MEULE DE TRONÇONNAGE (NITRURE DE BORE CUBIQUE)
NUMÉRO DE PRODUIT ANAMET	144-X
APPELLATION CHIMIQUE	

FABRICANT / FOURNISSEUR	ANAMET
ADRESSE	C.P. 538 BOUCHERVILLE, QUÉBEC, J4B 6Y2
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	(450) 646-1290
TÉLÉPHONE D'URGENCE	CANUTEC : (613) 996-6666

SECTION II • COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTES

Caractérisation Chimique. Description	Numéro CAS	% max	OSHA PEL (mg/m ³)	ACGIH TLV (mg/m ³)
Argent	7440-22-4	85	0.01	0.1
Cobalt	7440-48-4	60	0.05	0.05
Cuivre	7440-50-8	85	1.0	1.0
Étain	7440-32-5	25	2.0	2.0
Graphite	7782-42-5	20	15MPPCF	2.0)
Carbure de Silicium	409-21-2	73	10	10
Aluminium Alpha	1344-28-1		10	10
Nickel	7440-02-0	82	1.0	1.0
Phosphore	7723-14-0	1	0.1	0.1
Manganèse	7439-96-5	3	5.0	5.0
Molybdène	7439-98-7	1	15	10
Poudre de Silicium	7440-21-3	5	Non disponible	10
Dioxyde de Silicium	14808-60-7	<1	0.1	0.1
Carbure de Tungstène	12070-12-1	75	5	5
Aluminium	7429-90-5	7429-90-5	90	15
Nitrure de bore cubique	10043-11-5	10043-11-5	5	10
Résine polymérisé phénol-formaldéhyde	9003-35-4	9003-35-4	5	5
Diamant	7782-40-3	7782-40-3	5	0.1
Fer	7439-89-6	7439-89-6	80	Non disponible.
La silice fondue,	60676-86-0	60676-86-0	5	Non disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ • MSDS



Amorphe

*Ces matériaux sont réglementés par OSHA 29 CFR 1910.1200. Hazard Communication Standard, AND/OR THE Massachusetts General Law Chapter 111F, Right To Know Regulations. Le Dioxyde de Silicium est listé comme cancérigène par le NTP. D'autres études ne sont pas en accord avec IRAC concernant la possibilité du Nickel comme cancérigène humain.

Des essais avec des produits connus pour contenir la silice cristalline ne produisent pas de tout montant détectable respirable libre de silice cristalline. Le produit peut être constitué de seulement certains de ce qui précède. Certaines substances sont réglementées en vertu de l'article 313 de la planification d'urgence et de communauté Emergency Act de 1986 et de l'Initiative canadienne de Pollution nationales (INRP).

SECTION III • CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'ébullition en °C	Non applicable.	Pression de vapeur (mm Hg)	Non applicable.
Point d'e fusion en °C	Non applicable.	Densité de vapeur (Air = 1)	Non applicable.
Densité (Eau = 1)	Non applicable	Taux d'évaporation (Acétate de butyle= 1)	Non applicable.
Solubilité dans l'eau	Insoluble.		
Aspect et odeur	Solide, peut dégager une odeur lors de son utilisation.		

SECTION IV • FEU / RISQUE D'EXPLOSION

Point d'ignition	Non disponible.			
Limites d'inflammabilité	LEL	Non applicable.	UEL	Non applicable.
Extincteur	Eau.			
Procédures spéciales d'extinction	Aucune.			
Feux spéciaux et risques d'explosion	Non disponible.			

SECTION V • RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable.
Incompatibilité	Non disponible.
Produits dangereux de décomposition	Lors de l'utilisation, des odeurs sont produites. Dans la majorité des cas, la matière enlevée de la pièce travaillée

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ • MSDS



	sera plus importante en termes de quantité que la matière venant de la meule. Les liquides refroidissants peuvent aussi créer des produits de décomposition.
Polymérisation dangereuse	Ne se produit pas.

SECTION VI • PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

A – PREMIERS SOINS

Yeux	Rincer avec beaucoup d'eau propre, Obtenir les premiers soins et/ou une assistance médicale au besoin.
Peau	Laver les régions affectées avec de l'eau et du savon. Obtenir une assistance médicale.
Inhalation	Déplacer à l'air frais. Donner la respiration artificielle au besoin. Obtenir une assistance médicale.
Ingestion	Obtenir une assistance médicale.
Autres risques pour la santé	Le tronçonnage peut créer des niveaux sonores élevés néfastes pour l'ouïe ainsi qu'aggraver des problèmes respiratoires existants.

B – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

VOIES D'ACCÈS PRINCIPALES: Inhalation, la peau, et les yeux.

▼ EXPOSITION À COURT TERME ▼

Yeux	La poussière peut être un irritant pour les yeux.
Peau	Peut être un irritant lors du contact de la poussière avec la peau.
Inhalation	Aiguë : Toux, souffle court. Chronique : Peut affecter la capacité pulmonaire.
Ingestion	Non reconnu pour avoir des effets néfastes mais l'ingestion est non-recommandée.

▼ EXPOSITION À LONG TERME ▼

Cancérogène	Aucun.
Effets tératogènes, mutagènes et/ou autres sur la reproduction	Aucun.
Sensibilité épidermique	Aucun.
Sensibilité respiratoire	Aucun.
Matériaux synergiques	Aucun.

SECTION VII • PRÉCAUTIONS À SUIVRE

PROTECTION PERSONNELLE

Protection de la vue	Porter des lunettes de sécurité Consulter OSHA 29 CFR 1910.33
-----------------------------	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ • MSDS



Protection respiratoire	Un équipement respiratoire est requis lorsque les niveaux de contaminants aériens dépassent le TLV.
Ventilation	Utiliser une ventilation adéquate incluant une extraction locale suffisante. Consulter OSHA 29 CFR 1910.94 & 29 CFR 1910.1000
Autres précautions	Consulter OSHA 29 CFR 1910.25.
Classement HMIS	Santé: 1 Inflammabilité: 0 Réactivité: 0

SECTION VIII • MESURES PRÉVENTIVES (FUITES ET/OU DÉVERSEMENTS)

Mesures à suivre en cas de fuites ou de déversement	Nettoyer normalement.
Élimination des résidus	Suivre les consignes d'élimination normale en accord avec les lois municipales, provinciales et fédérales.

SECTION IX • MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Entreposage	Entreposé au frais dans un local sec et ventilé.
Manutention	<ul style="list-style-type: none"> • Toujours manipuler et remiser les meules avec soin. • Toujours inspecter visuellement les meules avant de les monter. • Toujours vérifier la vitesse de rotation de l'appareil versus la vitesse maximum d'opération indiquée sur la meule. • Toujours vérifier les pièces de fixation pour un diamètre égal et compatible. • Toujours utiliser des tampons de montage lors d'une utilisation à sec. • Toujours s'assurer que la pièce usinée est bien fixée. • Toujours s'assurer qu'un garde de sécurité couvre au minimum la moitié de la meule. • Toujours s'assurer de laisser tourner, avec le garde de sécurité en position, une bonne minute une meule nouvellement montée avant de commencer le travail. • Toujours arrêter le liquide refroidisseur avant d'arrêter la rotation de la meule. Ceci pour éviter la création d'une meule déséquilibrée.
Classification Relative à l'expédition •DOT• Classes de danger	<ul style="list-style-type: none"> • Dénomination d'expédition DOT: Non réglementé. • Dénomination d'expédition TDG/UN: Non réglementé. • Numéro UN: Non réglementé. • Classe de danger: Non réglementé. • Groupe d'emballage: Non réglementé. • Exemption TDG: Non réglementé. • Étiquette: Non réglementé. • Classe IATA: Non réglementé. • Classe IMDG: Non réglementé.
HMIS	Santé: 1 Inflammabilité: 0 Réactivité: 0



SECTION X • INFORMATION RELATIF À L'ÉCOLOGIE

Impact environnemental et Distribution dans l'environnement	Non disponible.
Persistance et Dégradation	Non disponible.
Toxicité	Non disponible.
Impact des effluents traités	Non disponible.

SECTION XI • INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

• RÉGLEMENTATIONS EC:

TSCA STATUS: Compris dans l'inventaire du contrôle des substances toxiques.

CERCLA REPORTABLE QUANTITY: Aucun.

SARA TITLE III

- Section 302: Aucun.
- Section 311/312: Aucun.
- Section 313: Aucun.

STATUS RCRA: Non réglementé.

• RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES:

WHMIS Classification: Non réglementé.

Anamet Inc. décline toute garantie exprimée ou implicite quand à la commercialisation du produit au fait qu'il convient à un usage quelconque, en égard du produit ou des renseignements fournis. Toute l'information figurant dans la présente fiche repose sur des données auprès du fabricant et/ou de sources techniques reconnues. Bien que cette information soit présumée exacte, Anamet Inc. ne fait aucune représentation concernant son exactitude ou son intégralité. Comme les modalités d'utilisation du produit ne sont pas du ressort d'Anamet Inc. les utilisateurs ont par conséquent la responsabilité de vérifier si le produit convient à l'usage particulier auquel il est destiné. Ils doivent de plus assumer tous les risques associés à l'utilisation, la manipulation et l'élimination du produit, ainsi que ceux découlant de la publication, de l'utilisation ou de la fiabilité des renseignements présentés dans la présente. Cette information porte uniquement sur le produit faisant l'objet de la présente fiche et ne s'applique pas à son utilisation en combinaison avec d'autres matières ou dans tout autre procédé.



TERMINOLOGIE

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CAS: Chemical Abstract Service

CFR: Code of Federal Regulations (Transportation in U.S.A.)

DOT: Department of Transportation (USA)

DSL: Domestic Substance List

HMIS: Hazardous material information sheet

IARC: International Agency for Research and Cancer

LC: Lethal Concentration

LD: Lethal Dosage

MSHA: Mine Safety and Health Administration (USA)

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health (USA)

NTP: National Toxicology Program (U.S.A.)

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

PEL: Permissible exposure limit.

STEL: Short term exposure limit.

TDG: Transportation of Dangerous Goods

TLV: Threshold limits value.

TSCA: Toxic Substances Control Act

TWA: Time-weighted average

USEPA: United States Environmental Protection Agency

WHMIS: Workplace Hazardous Materials Information System